



UNSMIS



**ASSURANCE MUTUELLE
STAFF MUTUAL INSURANCE
SOCIETY**

UNSMIS - CLIENTS

31/12/2016	SOCIETAIRES (%)	ASSURES (%)
UNHCR	29	34
UNOG	12	13
UN-BONN	5	5
OHCHR	5	5
UNCTAD	3	4
WMO	3	3
OCHA	2	3
UNICEF	2	2
ITC	2	2
ECE	2	2
OTHERS	3	3
RETIREEES	32	24

NOMBRE D' ASSURES

31/12/2016

- SOCIETAIRES: 12.829
- DEPENDANTS: 13.471
- TOTAL: 26.300

- ACTIFS + DEPENDANTS: 75%
- RETRAITES + DEPENDANTS: 25%

PROGRESSION DES PRIMES ET DES PRESTATIONS EN MILLIONS DE USD (2013 - 2016)

	2016	2015	2014	2013
PRIMES	109,683	107,380	105,163	95,136
PRESTATIONS	92,929	96,490	98,714	89,287
RATIO	84.7	89,9	93,9	93,8

SERVICES

- **AFFILIATIONS**
- **GARANTIES ET ATTESTATIONS**
- **AUTORISATION PREALABLE**
- **REMBOURSEMENTS**

RESEAU DE SANTE

Nos principaux partenaires sur la région lémaniques:

- Centres médico-chirurgicaux (HUG, CHUV)
- Hôpitaux de soins aigus d'urgence (HUG, La Tour)
- Cliniques (La Tour, Générale Beaulieu, Grangette, La Colline, Génolier, La Lignière, Clinique Joli-Mont et Genevoise de Montana, Clinique de Bois-Bougy)
- Hospitalisation à domicile (IMAD, SITEX)
- Laboratoire (UNILABS)
- Pharmacies (SUNSTORE + Pharmaciens genevois indépendants)
- Permanence Médicale (Chantepoulet)

UNSMIS

Hospitalisation USA GLOBAL EXCEL

AVANT TOUTE HOSPITALISATION AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, PRENDRE CONTACT AVEC L'ASSURANCE.

NOUS SOMMES REPRESENTES PAR UN INTERMEDIAIRE: GLOBAL EXCEL QUI RENEGOCIE LES FACTURES A LA BAISSE MEME APRES LA PRESTATION.

RABAIS OBTENUS GENERALEMENT SUPERIEURS A 30%.

REMBOURSEMENTS

- **CALCUL en CHF**
- **PAIEMENT en CHF (82.2%), US\$ (6.4%), EURO (11.4%)**
- **REMBOURSEMENTS 93 CHF millions**
- **+150 PAYS (90% en Europe)**
- **94,158 DEMANDES TRAITEES EN 2016
(DOUBLEES EN 10 ans)**
- **+ de 428 DEMANDES TRAITEES par jour**

Recommandations aux futurs retraités

1/ AUX FINS DE COMPLETER LES FORMALITES ASHI (AFTER SERVICE HEALTH INSURANCE)

II FAUT IMPERATIVEMENT CONTACTER OU DE PREFERENCE PASSER A L'ASSURANCE MALADIE.

BUREAU S 117 TELEPHONE : 022 91 72473

Recommandations aux futurs retraités

- **2/ POUR LES PERSONNES QUI DEMANDENT LE PAIEMENT D'UN « LUMP SUM » :**
IL FAUT NOUS INDIQUER SUR LA PREMIERE DEMANDE DE REMBOURSEMENT LE NO DE COMPTE (IBAN) SUR LEQUEL VOUS VOULEZ ETRE REMBOURSE.

Recommandations aux futurs retraités

3/ DANS LE CAS DE REPRISE D'UN EMPLOI AUPRES DES NATIONS UNIES :

IL FAUT ABSOLUMENT NOUS INFORMER ET NOUS CONFIRMER LE NO. DE COMPTE SUR LEQUEL VOUS VOULEZ ETRE REMBOURSE.

Recommandations aux futurs retraités

- 4/ **POUR EVITER LES PROBLEMES POUR LE CONJOINT DEPENDANT EN CAS DE DECES OU DE MALADIE GRAVE DE L'ASSURE PRINCIPAL:**

**INFORMER LE CONJOINT DEPENDANT DES FORMALITES ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE.
OUVRIR UN COMPTE JOINT OU ETABLIR UNE PROCURATION POUR LE CONJOINT POUR LE COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL SONT VERSES LES REMBOURSEMENTS DE L'ASSURANCE.**

Recommandations aux futurs retraités

5/ RAPPEL DE LA REGLE DE CONTINUATION D’AFFILIATION :

LES PERSONNES DEPENDANTES NE PEUVENT ETRE ASSUREES QU’EN CONTINUATION D’UNE AFFILIATION AVANT LE DEPART EN RETRAITE DU SOCIETAIRE PRINCIPAL. TOUT NOUVEAU/NOUVEL ENFANT, EPOUX(SE), MEMBRE DE FAMILLE NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE AFFILIE(E) APRES LE DEPART EN RETRAITE.

Recommandations aux futurs retraités

6/ RAPPEL DE LA REGLE DES 5 ET 10 ANS :

IL FAUT 5 ANS D’AFFILIATION POUR POUVOIR CONTINUER L’ASSURANCE. ENTRE 5 ET 10 ANS D’AFFILIATION : OBLIGATION DE PAYER LA PLEINE PRIME (PART ASSURE + PART ORGANISATION).

PLUS DE 10 ANS D’AFFILIATION : PAIEMENT DE LA PART ASSURE SEULEMENT.

FONCTIONNAIRE RECRUTE APRES JUILLET 2007, IL FAUT 10 D’AFFILIATION POUR ETRE ELIGIBLE A L’ASSURANCE MALADIE.

Recommandations aux futurs retraités

7/ AVANCE DE PRIME LORS DU DEPART A LA RETRAITE :

LORS DU DEPART A LA RETRAITE, UNE AVANCE DE CHF 900.- (OU CHF 1,400.- QUAND IL Y A UN/DES SPP) EST DEMANDEE POUR COUVRIR LA PERIODE PENDANT LAQUELLE LA PENSION N'EST PAS ACTIVEE. DES QUE LA PROCEDURE DE DEDUCTION AUTOMATIQUE EST EN PLACE, LA PRIME EST DEDUITE DE LA PENSION ET LE SURPLUS DE PRIME PAYE EST COMPENSE

Recommandations aux futurs retraités

8/ FACTURATION DES RETRAITES :

LES RETRAITES PAYENT (LA PRIME DEDUITE DE LA PENSION) 1 MOIS A L'AVANCE DU MOIS DE COUVERTURE.

POUR LES ACTIFS, LA PRIME EST DEDUITE DU SALAIRE DU MOIS DE COUVERTURE.

Recommandations aux futurs retraités

9/ ATTESTATION POUR LES IMPOTS (SUISSE ET FRANCE) :

L'ASSURANCE ENVOIE A TOUS LES RETRAITES RESIDANT EN SUISSE ET EN FRANCE UNE ATTESTATION POUR LES AUTORITES FISCALES.

Recommandations aux futurs retraités

- **10/ RAPPELS CONCERNANT LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT:**

FACTURES ET RAPPORT MEDICAUX TRADUITS.

- **FACTURES DOIVENT ETRE DES ORIGINAUX DETAILLES ET NON RATURES (DATE DE LA PRESTATION, TYPE DE PRESTATION ET MONTANTS DOIVENT ETRE DETAILLES).**
- **LE DELAI DE SOUMISSION DES DEMANDES EST DE MAXIMUM 12 MOIS.**
- **LE DELAI DE RECLAMATION A DATE DE L'AVIS DE REMBOURSEMENT EST DE MAXIMUM 12 MOIS.**
- **LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT SONT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET <https://medical-insurance.unog.ch>**

Recommandations aux futurs retraités

11/ **AUTORISATION PREALABLE DU MEDECIN-
CONSEIL DE L'ASSURANCE (A DEFAUT
D'AUTORISATION PREALABLE, AUCUN
REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE):**

Traitements psychiatriques et de psychothérapie au-delà de 15 séances par an ;

Séjour dans un établissement médicalisé non hospitalier ;

Soins infirmiers au-delà de 30 jours ;

Frais de gardes-malades et/ou d'aides ménagères à domicile ;

- Frais de cures (formulaire rose);
- Traitements de l'obésité;
- Traitements de l'infertilité ;
- Transports autres que les transports d'urgence en ambulance.

En plus de la demande d'autorisation préalable, un devis doit être demandé et soumis à l'Assurance pour les prestations suivantes:

- Prothèses auditives, médicales, orthopédiques;
- Chirurgie maxillo-faciale;
- Toute chirurgie ou traitement au laser.

Avant de commencer le traitement, vous devez entreprendre les démarches en envoyant votre ordonnance pour autorisation à l'Assurance qui transmettra au Médecin-conseil.

Lorsqu'un devis est requis, il doit être soumis à l'Assurance avant d'engager les dépenses.

Si ces démarches n'ont pas été effectuées au préalable, l'Assurance refusera le remboursement des factures.

Recommandations aux futurs retraités

12/ GARANTIE D'HOSPITALISATION :

La garantie d'hospitalisation est de 30 jours et l'établissement doit informer l'Assurance en cas de séjour plus long et faire parvenir une demande de prolongation de séjour avant la fin de la couverture des frais par l'Assurance.

Recommandations aux futurs retraités

13/ HOSPITALISATION EN FRANCE :

POUR LES HOPITAUX PUBLICS : Il faut « l'avis des sommes à payer » émis par le Trésor Public (seul document qui donne le détail des prestations).

POUR LES HOPITAUX/CLINIQUES PRIVE(E)S : Le formulaire D 615 (facture des frais de séjour détaillée)

Recommandations aux futurs retraités

14/ RAPPEL CONCERNANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS FINANCIERES DES MEMBRES DE L'ASSURANCE:

EN CAS DE NON-PAIEMENT DES PRESTATAIRES, LES ACTIFS PEUVENT ENCOURIR DES MESURES DISCIPLINAIRES ET LES RETRAITES PEUVENT ETRE EXCLUS DE L'ASSURANCE.

DANS LES DEUX CAS, CELA N'ETEINDRA PAS LES POURSUITES ENGAGEES CONTRE EUX.

IL EST RAPPELE QUE L'ASSURANCE FONCTIONNE EN TIERS-GARANT ET DONC QUE L'OBLIGATION LEGALE DE PAYER LES PRESTATAIRES REVIENT AU SOCIETAIRE.

Recommandations aux futurs retraités

EN CAS D'ACCIDENT AVEC TIERS RESPONSABLE :

IL INCOMBE A L'ASSURE DE FAIRE LES DEMARCHES AUPRES DE LA PARTIE ADVERSE AUX FINS DE RECUPERER LES SOMMES RELATIVES AUX SOINS ENCOURUS DU FAIT D'UN TIERS.

Recommandations aux futurs retraités

LES ACTIONS DE PREVENTION DE L'ASSURANCES :

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE MAITRISE DES COUTS L'ASSURANCE ORGANISE ET FINANCE A 100% LES ACTIONS SUIVANTES POUR LES RETRAITES :

- **LES RETRAITES ET LEUR CONJOINT DEPENDANT PEUVENT, PAR L'INTERMEDIAIRE DES SERVICES MEDICAUX DE L'ONUG ET DU HCR EFFECTUER ANNUELLEMENT UN TEST SANGUIN STANDARD ;**
- **LA VACCINATION ANNUELLE CONTRE LA GRIPPE EST ORGANISEE PAR L'ASSURANCE ;**
- **LES MAMMOGRAPHIES DE DEPISTAGE ;**
- **LES TESTS DE DEPISTAGE HIV ET HEPATITE C SERONT PRIS EN CHARGE POUR TOUS LES ASSURES A 100%.**

ASSURANCE MUTUELLE STAFF MUTUAL INSURANCE SOCIETY

- E-MAIL: unsmis@unog.ch
- FAX: + 41-22-917 02 98
- SITE INTERNET:
<https://medical-insurance.unog.ch/>